

28ème OPEN INTERNATIONAL DE CAEN

du 31 octobre au 3 novembre 2018

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation – Inscription

Le tournoi est organisé par le club « Caen Alekhine » et se déroule à l'institut Lemonnier, rue d'Hérouville, à Caen. Le président du comité d'organisation est Christian Chatelier.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs et par la Fédération Internationale des Échecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE, les joueurs étrangers doivent posséder un code FIDE.

Sont définitivement appariés à la ronde 1 les joueurs présents (suite au pointage) à jour de leur inscription auprès de l'organisateur selon le point C1 du C.04.2 du système Suisse.

L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : Déroulement du tournoi

Le tournoi se déroule en 7 rondes aux dates et horaires suivants:

Ronde 1: mercredi 31 octobre à 15h

Ronde 2: jeudi 1^{er} novembre à 9h

Ronde 3: jeudi 1^{er} novembre à 14h30

Ronde 4: vendredi 2 novembre à 9h

Ronde 5: vendredi 2 novembre 14h30

Ronde 6: samedi 3 novembre à 8h30

Ronde 7: samedi 3 novembre à 13h30

Remise des prix: samedi 3 novembre vers 18h15

La cadence de jeu est de 1h30 + 30 secondes par coup.

Article 3 : Règles particulières et rappels

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Un joueur qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie.

La notation est obligatoire pendant toute la partie.

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés. Les joueurs ayant une partie en cours ne doivent en aucun cas se servir de leur portable ou tout autre appareil électronique.

Article 4 : Appariements

L'appariement de l'**Open A** se fera au système **Suisse intégral**, l'appariement de l'**Open B** au système **accéléré de Haley (si plus de 128 participants)**. Les arbitres sont assistés du programme informatique d'appariements P.A.P.I. 3.3.

Article 5 : Classement – Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont 1) le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires), 2) le nombre de parties jouées gagnées (points d'exempt et victoires par forfait ne sont notamment pas comptabilisés), 3) la performance.

En cas d'ex-æquo, les prix au classement général seront partagés suivant le système Hort jusqu'à un minimum de 44 euros. Tous les autres prix (par catégorie Elo par exemple) sont distribués à la place.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 3 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou absents excusés) à la cérémonie de clôture.

Article 6 : Tournois

L'open international de Caen se décompose en 2 tournois, ci-après dénommés « A » et « B ». Le tournoi A est ouvert à tous, tandis que le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 1700. Conséquemment, ces derniers pourront choisir entre les 2 tournois. Leur choix devra être exprimé lors de l'inscription et ne pourra en aucun cas être modifié après le 31 octobre à 14h.

Le classement Elo pris en compte est celui du 1^{er} octobre 2018.

Article 7 : Arbitres

- L'arbitre principal du tournoi A est M. Stéphane Croutte, AFE, assisté de M. Eric Piassale, AFO. L'arbitre principal du tournoi B est M. Stéphane Croutte, AFE, assisté de M. Eric Piassale, AFO.

Article 8 : Comportement des joueurs

Tout joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements soient publiés. A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.

Dès la fin de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre les originaux signés des feuilles de parties avec un résultat clairement lisible.

Les analyses, les Blitz, et les discussions ne sont pas autorisés dans la salle de tournoi.

Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi.

Article 9 : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir la commission d'appel de l'Open, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé des deux arbitres du tournoi, du président du comité d'organisation, et de quatre joueurs titulaires, plus quatre suppléants, désignés avant la 1^{ère} ronde. Ses décisions sont souveraines.

L'Organisateur,
Christian Chatelier

Les Arbitres,
Stéphane Croutte et Eric Piassale